

Compte rendu du Conseil communautaire du 4 février 2010

L'an deux mil dix, le quatre février, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION SAINT-JEANNAISE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur CAILLET Pierre.

Présents : BARALE Maurice, LAMOURY Michelle, PICHAT Alain avec pouvoir de DEBRAND Maurice, MANDRAND Robert, LEVIGNE Michel, SERVET Guy, HENRY Daniel, GENIN Raymond, CHAPOT Fabienne, MARTIN Guy, GERIN Guy, GELIN Maurice, SAUNIER Georges, BELFILS Mireille, CAILLET Pierre avec pouvoir de SIMONDANT Martial, GELIN Bruno, PIOLAT Jean-Christian, SAUTARD-BADIN Hervé, RABILLOUD Andrée, ROY Louis, VIVAN Jean-Pascal, GERIN Philippe, BAUDOIN Jocelyne, GERBOULET Jacqueline, FILLON Jean-Michel, LACROIX Sandrine, ROBERT Christiane, PELLERIN Anne-Marie, BARRUEL Jean-Louis, GENIN Jean-Paul, DREVET Jean-Michel, PERRET Michel, GARGAUD Jean-Paul, POIZAT Philippe, BRUT Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : SIMONDANT Martial avec pouvoir à CAILLET Pierre, DEBRAND Maurice avec pouvoir à PICHAT Alain.

Absents excusés suppléés : BESTIEU Patrice

Absents excusés : REYNAUD Thierry, DEXPERT Jean-Paul, ROLLAND Thierry, MOINE Armand

Pour le compte rendu de la séance du 17 décembre 2009, il est demandé que dans la présentation relative aux multi-accueils, soit précisée les raisons qui ont conduit à écarter les hypothèses d'implantation sur le site du siège communautaire. Une diapo sera donc ajoutée. En dehors de cette remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Point n°1 : Election des représentants au CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes)

Par délibération n° 09-09-N4 du 10/09/2009, le Conseil communautaire a adopté les statuts du Groupement d'Intérêt Public-Aménagement du Territoire « Isère Porte des Alpes », en vue du portage des projets de développement local financés par le Conseil Régional. Ces statuts étant maintenant en vigueur, il convient d'en constituer les instances.

A l'Assemblée du Groupement, 15 représentants doivent être désignés par le Conseil communautaire en son sein. La plupart des sujets traités étant portés par l'intercommunalité, le bureau propose que ces 15 membres soient le bureau lui-même auquel s'ajouterait un représentant de la commune la plus peuplée. Toutefois, M. VIVIAN n'a pas souhaité être candidat.

La liste proposée au vote du Conseil communautaire est la suivante :

Pour l'Assemblée du Groupement	Inscrits	Votants	Exprimé	Nul	Nbr voix	Résultat
Martial SIMONDANT	41	37	36	0	36	Elu
Alain PICHAT	41	37	36	0	36	Elu
Guy SERVET	41	37	36	0	36	Elu
Maurice DEBRAND	41	37	36	0	36	Elu
Guy GERIN	41	37	36	0	36	Elu
Georges SAUNIER	41	37	36	0	36	Elu
Pierre CAILLET	41	37	36	0	36	Elu
Bruno GELIN	41	37	36	0	36	Elu
Andrée RABILLOUD	41	37	36	0	36	Elue
Jean-Christian PIOLAT	41	37	36	0	36	Elu
Jean-Louis BARRUEL	41	37	36	0	36	Elu
Anne-Marie PELLERIN	41	37	36	0	36	Elu
Christiane ROBERT	41	37	36	0	36	Elu
Michel PERRET	41	37	36	0	36	Elu
Jean-Paul GARGAUD	41	37	36	0	36	Elu

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

DESIGNE les membres ci-dessus pour représenter la Communauté de communes au Groupement d'Intérêt Public – Aménagement du Territoire Isère Porte des Alpes.

Il est convenu de présenter, pour la constitution du Conseil d'Administration, les candidatures de Pierre Caillet, Anne-Marie Pellerin et Martial Simondant.

Questions diverses